

## Règlement du Duathlon de Douai 2021

### Article 1 :

Le Triathlon Club de Douai organise son 13 -ème Duathlon le dimanche 25 avril 2021 sur le site de Gayant-Expo à Douai.

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation sportive de la FFTRI consultable sur le site : [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

Le simple fait de s'inscrire à la présente compétition implique de connaître et accepter le présent règlement.

### Article 2 :

Ce duathlon sera le support :

- Des Championnats de France sur le format L en individuel
- Du Championnat de régional des Hauts-de-France sur le format L
- Des sélectifs régionaux jeunes sur le format XS et S

### Article 3 :

		FORMAT		Distance		
	Discipline	Jeune	Adulte	<u>CàP</u>	Vélo	<u>CàP</u>
<b>Epreuve 1 :</b> <b>XS</b>	Duathlon	Benjamin (2008 -2009) Minime (2006-2007)	Non	2 km	8 km	1 km
<b>Epreuve 2 :</b> <b>S</b>	Duathlon	A partir de Cadet	Oui	2,5 km	20 km	1,5 km
<b>Epreuve 3 :</b> <b>L</b>	Duathlon	A partir de Junior	Oui	8 km	60 km	8 km

### Article 4 :

Les inscriptions se feront par internet uniquement :

<https://inscriptions-teve.fr/duathlon-de-douai2021>

Pour le format L : jusqu'au dimanche 18 avril 2021 à 23h00.

Pour le format S et XS jusqu'au jeudi 22 avril 2021 à 23h00.

Au-delà de ses dates, il ne sera plus possible de s'inscrire.

Les inscriptions sur place ne seront pas possibles.

## Planning Dimanche 25 avril 2021

	Épreuve 1 : XS	Épreuve 2 : S	Épreuve 3 : L
<b>Horaires</b>			
- Ouverture du retrait des dossards	07H30	07H30	07H30
- Ouverture de l'aire de transition	13H30	13H30	08H30
- Fermeture de l'aire de transition	14H20	15H50	09H40
- Exposé d'avant course (Briefing)	14H25	15H55	09H45
- Départ de la course	14H30	16H00	10H00
- Réouverture de l'aire de transition	16H30	17H30	15H00
- Remise des récompenses	17H00	18H00	15H30

## Inscription

	Épreuve 1 : XS	Épreuve 2 : S	Épreuve 3 : L
<b>Tarif</b>			
- Clôture des inscriptions	22 avril 2021	22 avril 2021	18 avril 2021
- Licencié FFTRI compétition - Licencié ITU	11 € : Jusqu'au 15 mars 15 € : A partir du 16 mars	18 € : Jusqu'au 15 mars 24 € : A partir du 16 mars	69 € : Jusqu'au 28 février 80 € : A partir du 1 mars
- Licencié FFTRI Loisir - Non Licencié FFTRI	11 € : Jusqu'au 15 mars 15 € : A partir du 16 mars + 2 € de Pass Compétition	18 € : Jusqu'au 15 mars 24 € : A partir du 16 mars + 5 € de Pass Compétition	69 € : Jusqu'au 28 février 80 € : A partir du 1 mars + 40 € de Pass Compétition

En cas d'annulation due à un cas de force majeur, l'épreuve pourra être reportée.  
Si l'épreuve ne peut être reportée au cours de l'année 2021, les frais d'inscriptions seront remboursés.

### Article 5 :

#### Pour participer au format L :

Tous les licenciés **FFTRI** Compétition et Loisir concourent **obligatoirement** pour le Championnat de France de Duathlon.  
Les licenciés Loisir FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Tous les non licenciés FFTRI et les licenciés ITU participent à la course OPEN.  
Les non licenciés FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.  
Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Tous les licenciés ITU devront souscrire un Pass Compétition pour la journée (à remplir mais gratuit) permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Pour les mineurs juniors licenciés ou non une autorisation du responsable légal sera demandée lors de l'inscription en ligne.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

### **Pour participer au format S :**

Tous les licenciés **FFTRI** Compétition et Loisir.

Les licenciés Loisir FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Les non licenciés FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Les licenciés ITU devront souscrire un Pass Compétition (à remplir mais gratuit) pour la journée permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Pour les mineurs cadets et juniors licenciés ou non une autorisation du responsable légal sera demandée lors de l'inscription en ligne.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

### **Pour participer au format XS (réservés aux jeunes):**

Tous les licenciés **FFTRI** Compétition et Loisir.

Les licenciés Loisir FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée (à remplir mais gratuit) permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Les non licenciés FFTRI devront souscrire un Pass Compétition pour la journée (à remplir mais gratuit) permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non contre-indication du Duathlon ou du Sport ou du Triathlon en compétition », de moins d'un an »

Les participants étant mineurs, une autorisation du responsable légal sera demandée lors de l'inscription en ligne.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

### **Article 6 :**

Le retrait des dossards se fera sur le site de Gayant-Expo Douai :

- Le samedi 24 avril entre 17h00 et 18h00
- Le dimanche 25 avril à partir de 07h30

Pour retirer votre dossard, vous devrez obligatoirement vous munir des pièces suivantes :

- La licence et d'une pièce d'identité.

#### Article 7 :

La puce chronométrage doit être portée à la cheville gauche jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon le duathlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur. En cas de perte, elle sera facturée 30 euros.

#### Article 8 :

Un briefing d'avant course est prévu avant le départ. Les points les plus importants du règlement y seront rappelés, les consignes de l'organisateur et de sécurité, ainsi que les consignes de l'arbitre principal.

#### Article 9 :

La présence du duathlète au briefing est obligatoire. En cas d'absence, le participant qui prendra quand même le départ de la course engagera sa responsabilité.

#### Article 10 :

Chaque cycliste devra respecter le code de la route en toute circonstance.

#### Article 11 :

Les sanctions possibles et les pénalités sont celles prévues par le règlement de la FFTRI.

#### Article 12 :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, ou au non-respect du code de la route, ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel.

#### Article 13 :

En s'inscrivant, chaque compétiteur renonce à faire valoir quelconques revendications face au Triathlon Club de Douai, ceci concernant blessures, décès, vol ainsi que les dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au cours de la manifestation, ou lors des déplacements d'aller et retour et du séjour.

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité ou celle de ses parents pour les mineurs.

Article 14 :

En cas d'événement(s) imprévu(s), les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit de prendre toutes les décisions reconnues nécessaires pour son bon déroulement, voire son annulation le cas échéant.

Il est précisé que les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Article 15 :

De part leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Duathlon de Douai , sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.